

Un arrêté préfectoral maritime du 30 mars 2016 a institué une « Zone interdite » à la navigation, à la baignade, aux activités nautiques et subaquatiques. Elle est délimitée de part et d'autre du barrage par des balises rouges.

EDF rappelle à tous les usagers de la Rance (public, pêcheurs, plaisanciers...) d'observer la plus grande vigilance du fait des forts courants et de respecter, pour leur sécurité, les panneaux de signalisation.

Il est impératif de ne jamais pénétrer dans la « Zone interdite » située de part et d'autre de l'usine, votre sécurité en dépend.

**A T T E N T I O N**  
 aux MOUVEMENTS D'EAU dans l'ESTUAIRE de la RANCE  
 en raison du FONCTIONNEMENT des GROUPES et des VANNES  
**PAS D'IMPRUDENCE**



### COMMENT LIRE LES MÂTS DE SIGNALISATION ?

Prendre en compte les 2 cônes en haut du mât :

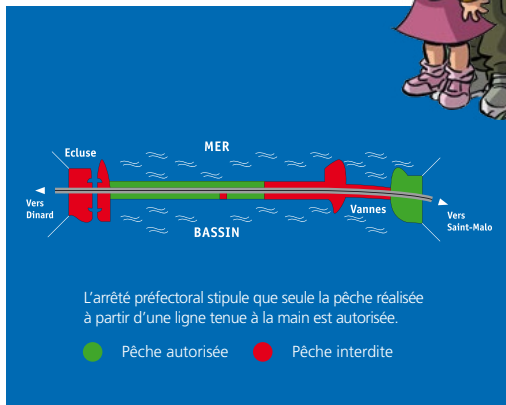
- › Cônes orientés vers **le bas** sur au moins un des mâts : l'estuaire se vide.
- › Cônes orientés vers **le haut** sur au moins un des mâts : l'estuaire se remplit.
- › Absence de cônes en hauteur sur les 2 mâts : usine arrêtée et vannes fermées.



- DÉLIMITATION ZONE INTERDITE à la navigation, la baignade, aux activités nautiques et subaquatiques par arrêté préfectoral
- DÉLIMITATION ZONE INTERDITE à la baignade par arrêté municipal

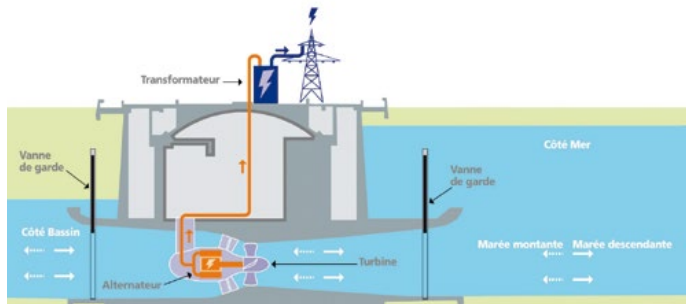


**IL EST INTERDIT DE PÊCHER À TRAVERS LES GRILLES DES GROUPES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 AVRIL 2005.**



## LE FONCTIONNEMENT DE L'USINE MARÉMOTRICE

**Chaque jour, la mer monte et descend deux fois.** Cette variation du niveau de la mer est exploitée pour produire de l'électricité. L'usine marémotrice de la Rance dispose de turbines et alternateurs capables de fonctionner dans les deux sens, à marées montantes et descendantes.



### L'ensemble de l'aménagement, d'une longueur totale de 750 m, comprend :

- **Une écluse rétablissant** la navigation entre le bassin et la mer, de 65 m de long et 13 m de large, permettant le passage d'environ 20 000 bateaux par an,
- **Une route à grande circulation** reliant Dinard à Saint-Malo avec, en moyenne, 30 000 véhicules par jour qui empruntent cet axe routier et jusqu'à 60 000 en été,
- **Une usine de 390 m de long et 33 m de large** abritant 24 groupes du type « bulbe » de 10 MW chacun,
- **Un barrage mobile de 115 m de long**, équipé de 6 vannes, d'une hauteur de levée de 10 m et d'une largeur de 15 m ;
- **Un bassin côté amont** capable de retenir 1 840 000 000 m<sup>3</sup> d'eau.

**Venez découvrir l'usine marémotrice de la Rance**, son fonctionnement, son histoire et son environnement au travers de son espace découverte.

**Visite libre, gratuite, commentée sur réservation. Accès aux personnes à mobilité réduite.**

**Usine marémotrice de la Rance** 35780 LA RICHARDAIS (entre Dinard et Saint-Malo)

**Tél. :** 02 99 16 37 14 **Site web :** [www.edf.fr/la-rance](http://www.edf.fr/la-rance) | [espace-decouverte-rance@edf.fr](mailto:espace-decouverte-rance@edf.fr)